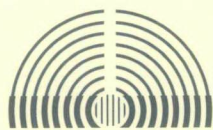
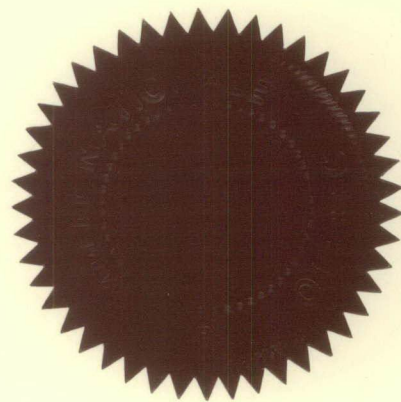


ASSEMBLÉE NATIONALE

no 182-0060426

Rapport annuel

2003-2004



Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec



SOMMAIRE

- 2 Lettres de présentation
- 3 Les membres du Bureau et le personnel
- 4 Rapport du président et directeur général
- 12 Activités du Bureau
- 15 Rapport de la syndique
- 16 Rapports des comités statutaires
- 22 Les comités facultatifs et *ad hoc*
- 23 Tableau des membres
- 24 États financiers

Éditeur
Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

Conception et mise en pages
Sylvie Roberge

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-9808419-0-0

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, septembre 2005

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Montréal, septembre 2005

Montréal, septembre 2005

Monsieur Yvon Marcoux
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Louis Beaulieu, MOA
président et directeur général

Montréal, septembre 2005

Monsieur Gaétan Lemoyne, président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2004.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Louis Beaulieu, MOA
président et directeur général

LES MEMBRES DU BUREAU ET LE PERSONNEL

AU 31 MARS 2004

Les membres du Bureau

Louis Beaulieu	président et directeur général
Isabelle Vendette	vice-présidente
Geneviève Lemieux	trésorière
Éric Bégin	administrateur
Chantale Larocque	administratrice
Louise Lavergne	administratrice
Johanne St-Cyr	administratrice
Béatrice Kowaliczko	administratrice nommée
Marie Le François	administratrice nommée

Le personnel de l'Ordre

Louis Beaulieu	président et directeur général
Conrad Hamel	directeur général adjoint et secrétaire de l'Ordre
France Asselin	secrétaire-réceptionniste
Danielle Désormeaux	réceptionniste-commis
Céline Giroux	conseillère aux affaires professionnelles (orthophonie)
Thérèse Kirouac	secrétaire de direction
France Lacombe	conseillère aux affaires professionnelles (audiologie) et secrétaire du comité d'inspection professionnelle
Nicole Archambault Moreno	syndique
Carmen Phénix	responsable de l'admission
Sylvie Roberge	secrétaire aux communications

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Des progrès significatifs pour une protection du public accrue grâce à une meilleure reconnaissance des compétences spécifiques des audiologistes et des orthophonistes

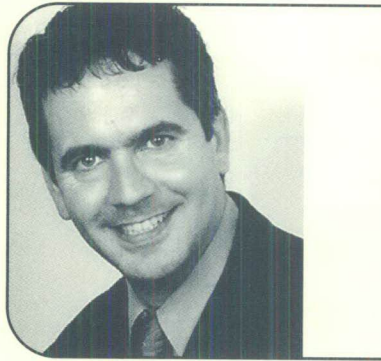
SOMMAIRE

L'année 2003-2004 a été marquée par l'entrée en vigueur des modifications au *Code des professions*, le 1^{er} juin 2003. Un effet important de ces changements législatifs est de moderniser le champ de pratique et de réserver des activités professionnelles aux membres de l'Ordre. Ce faisant, la protection du public devrait être améliorée pour les personnes qui ont un trouble de l'audition, du langage, de la parole et de la voix. Par cette décision, l'Assemblée nationale et le Gouvernement corrigent une part de l'erreur historique survenue en 1973 lors de l'abrogation de la *Loi des orthophonistes et des audiologistes du Québec (BILL 138)*, alors que l'on retirait aux membres de l'Ordre l'exercice exclusif de leur profession. Il faut espérer que, s'appuyant sur la compétence des orthophonistes et des audiologistes, l'on saura donner toute la portée possible à ces changements de manière à éviter d'exposer inutilement nos concitoyens à des risques de préjudice. L'Ordre a amorcé plusieurs actions au cours de l'année pour faire connaître l'interprétation des activités réservées et compte sur la collaboration des employeurs pour les faire respecter. À cet effet, plusieurs projets de règlement ont été entrepris.

Cette année, un nombre record de nouveaux membres ont été admis à la profession. C'est avec fierté et joie que l'Ordre tient à souligner la première promotion de diplômés du programme d'orthophonie de l'Université Laval. Ce sont en effet 18 finissantes qui agissent maintenant comme orthophoniste. Dorénavant, les régions de Québec et de l'Est du Québec pourront compter sur des professionnelles formées dans la Vieille Capitale. Parmi les autres efforts déployés pour lutter contre la pénurie d'orthophonistes et d'audiologistes, l'Université de Montréal a diplômé cette année un nombre record de finissantes, ce qui nous amène plus de 50 nouveaux orthophonistes et près de 12 audiologistes.

Au cours des prochaines années, la hausse des cohortes en audiologie permettra de répondre plus adéquatement aux besoins de la population.

En collaboration avec le gouvernement du Québec, l'Ordre a participé à la 2^e mission de recrutement d'orthophonistes en Belgique. À cet effet, près de 6 000 dollars



ont été versés à l'organisation sous forme de subventions. Le fruit de ces efforts a permis de compter sur l'apport d'une dizaine d'orthophonistes qui exercent dans un établissement de santé ou scolaire. En février 2004, soit en moins de 3 ans, ce sont 26 orthophonistes qui ont été recrutés et qui ont offert des services à près de 3 500 individus de 11 régions du Québec, dans près de 20 établissements, tant du réseau scolaire et que de celui de la santé.

Toujours dans cet esprit d'assurer plus de services à la population, notamment en facilitant la reconnaissance de la compétence chez les professionnels immigrants, l'Ordre a de plus accueilli les trois premières finissantes du diplôme d'études supérieures spécialisées de l'Université de Montréal. À la suite de la première subvention de 50 000 dollars obtenue en 2002-2003, une seconde subvention de 30 000 dollars du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du

Québec a été octroyée à l'Ordre pour qu'il puisse poursuivre le développement de son examen de reconnaissance de l'équivalence de la formation. Les travaux vont bon train et l'examen devrait être mise en oeuvre officiellement au cours du prochain exercice.

Il presse de hausser de 30 places supplémentaires les contingents d'étudiants en orthophonie dans nos universités tel que le recommande le ministère de la Santé et des Services sociaux. Malheureusement, rien ne permet de croire que ces places seront accessibles à l'automne 2004. Il est impératif que les ressources soient rendues disponibles pour les programmes d'orthophonie et d'audiologie.

Encore cette année, l'exercice financier s'est terminé par un surplus, à hauteur de 2 603 dollars, pour 795 776 dollars de revenus. L'activité de l'Ordre dans la réalisation de sa mission de protection du public et dans des dossiers d'intérêt public, s'est incarnée par le travail soutenu et enthousiaste de ses comités.

Enfin, il y a lieu de souligner la participation record au 12^e Congrès de l'Ordre qui s'est tenu à Québec, en janvier 2004; 460 orthophonistes et audiologistes – soit plus du tiers des membres – ont profité de l'occasion pour parfaire leur compétence. Voilà un signe tangible du dynamisme et de la volonté des orthophonistes et des audiologistes de perfectionner leurs compétences afin d'assurer un service de grande qualité à leurs concitoyens.

Je vous invite à prendre connaissance de la suite de ce rapport annuel où sont présentées en détail les réalisations de l'Ordre, fruits du travail de plus d'une centaine de membres bénévoles et du personnel de la permanence.

Louis Beaulieu, MOA

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL 2003-2004

L'EXERCICE PLUS EN DÉTAIL

INTRODUCTION

L'exercice financier 2003-2004 a vu plusieurs projets se concrétiser et plusieurs autres dossiers se poursuivre. De nouveau cette année, l'exercice s'est terminé par un surplus, à hauteur de 2 603 dollars, pour 795 776 dollars de revenus et 793 173 dollars de dépenses. L'Ordre a également pu bénéficier de subventions 46 000 dollars pour le développement de l'*Examen de reconnaissance d'équivalence de la formation* (dont 30 000 dollars provenant d'une seconde demande de subvention) et pour la réalisation de la mission de recrutement d'orthophonistes en Belgique.

Je veux remercier mes collègues du Bureau de l'Ordre, les présidentes des comités et les dizaines de bénévoles, ainsi que toute l'équipe de la permanence qui ont le souci constant du travail bien fait et réalisé avec dévouement, deux ingrédients qui nous permettent d'accomplir tant, année après année. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M^{me} Céline Giroux, orthophoniste, qui s'est jointe à nous à titre de conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie et qui agit aussi comme inspectrice. Nous sommes maintenant dix à la permanence de l'Ordre, soit deux fois plus de personnes qu'il y a huit ans. Je tiens à remercier les établissements qui acceptent de consentir des prêts de services pour des professionnels employés par l'Ordre. Je veux également souligner le passage de M. Mario C. Dussault au poste de secrétaire général de l'Ordre de juin 2003 à février 2004. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses projets futurs. Je désire finalement remercier chaleureusement M. Conrad Hamel, qui a accepté de reprendre du service à la fonction de directeur général adjoint et de secrétaire de l'Ordre depuis février 2004.

Au nom de tous, je désire féliciter les lauréats des prix de l'Ordre. M^{me} Nancy Ship, orthophoniste, a été nommée membre émérite. M^{me} Renée Boisclair Papillon s'est vu décerner le *Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec* pour son engagement remarquable à la vie de notre ordre au fil des ans de même qu'aux

valeurs du professionnalisme. M^{me} Lise Moore, orthophoniste, a reçu le *Prix Germaine Huot* pour son projet *Surdité et Internet*, alliant les nouvelles technologies de l'information et de la communication à la rééducation en orthophonie et en audiologie. La *Bourse Raymond-Héту* a été attribuée à M^{me} Maryse Poisson pour sa participation au Congrès de l'*American Speech and Hearing Association* à Chicago (IL) aux États-Unis. Quatre *Prix Caradozo-Coderre* ont été remis aux finissants des programmes d'orthophonie et d'audiologie des universités québécoises, respectivement à M. Paul-André Gallant (Université de Montréal, orthophonie), à M^{me} Ariane Laplante-Lévesque (Université de Montréal, audiologie), à M^{me} Julie Savaria (Université McGill, orthophonie) et à M^{me} Myriam Tremblay (Université Laval, orthophonie). Depuis la création de ces prix en 2001, c'est la première fois qu'ils sont remis à une finissante de l'Université McGill de même qu'à une finissante de l'Université Laval (1^{re} promotion).

Finalement, M^{me} Chantal Braux, finissante à l'Université de Montréal s'est vu remettre le *Prix d'excellence pour un travail de recherche* décerné à un finissant à la maîtrise présentant une communication dans le cadre d'un congrès de l'Ordre. De même, une mention d'honneur a été présentée à M^{me} Karine Champagne, finissante à l'Université Laval.

ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC

Entrée en vigueur des activités réservées - Réforme du 1^{er} juin 2003

Le 1^{er} juin 2003, les dispositions de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Projet de loi n^o 90)* [adoptée le 14 juin 2002 par l'Assemblée nationale], qui concernent les orthophonistes et les audiologistes, entrent en vigueur par l'adoption d'un décret gouvernemental. Le champ de pratique renouvelé pour nos professions ainsi que les quatre activités réservées ont pris force de loi.

Ces nouvelles dispositions permettront de mieux protéger nos concitoyens qui doivent bénéficier d'une évaluation, de traitement et d'intervention pour leur trouble de l'audition, du langage, de la parole et de la voix. Les activités réservées permettront d'assurer que seuls les professionnels compétents, soit les orthophonistes et les audiologistes, puissent les réaliser. De manière à présenter les incidences de ces changements, l'Ordre a adopté et publié le *Document explicatif sur l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives — Orthophonistes et audiologistes* (OOAQ, mai 2003). Ce document a été distribué à l'ensemble des membres de même qu'à tous les employeurs des réseaux publics d'établissement de la santé et des services sociaux ainsi qu'à toutes les commissions scolaires du Québec.

L'Ordre a poursuivi ses travaux avec l'Office des professions du Québec en lien avec l'entrée en vigueur de ces changements législatifs. Des discussions ont été également amorcées avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre professionnel des diététistes du Québec et l'Ordre des audioprothésistes du Québec en vue d'éclaircir certains éléments, notamment concernant les troubles de la déglutition et les rapports professionnels avec les audioprothésistes. Des échanges ont également eu lieu avec des représentants de l'Association des orthopédistes du Québec.

En lien avec deux des quatre activités réservées et afin d'explicitier plus à fond la portée de la détermination du plan de traitement et d'intervention orthophoniques

ou audiologiques, un comité a été constitué au sein de l'Ordre. Une formation a été préparée et donnée dans le cadre du précongrès de l'Ordre à Québec en janvier 2004. Ces travaux se poursuivent.

Sans relâche, lutter contre la pénurie de professionnels

C'est avec fierté que l'Ordre a accueilli les tout premiers diplômés du programme d'orthophonie de l'Université Laval (Québec). Au total, ce sont 18 nouveaux orthophonistes qui ont joint les rangs de la profession, dont les deux tiers se sont installés à Québec ou dans l'Est du Québec. L'an prochain, ce seront 25 diplômés qui devraient être admis à l'Ordre.

Les augmentations des cohortes en orthophonie et en audiologie de l'Université de Montréal, réalisées en 1999, commencent à porter fruit. Au cours de l'exercice financier, ce sont en effet plus de 50 nouveaux orthophonistes et près d'une douzaine d'audiologistes qui ont débuté. À l'automne 2004, et pour les années subséquentes, l'Ordre devrait accueillir une vingtaine de finissants en audiologie annuellement.

Du côté de l'Université McGill, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre de finissants. Toutefois, il appert que plus d'étudiants seraient intéressés à s'installer au Québec pour exercer la profession d'orthophoniste. Il faut espérer qu'un nombre croissant d'étudiants provenant du Québec seront sélectionnés pour étudier dans cette université afin d'augmenter le taux de rétention de futurs diplômés, car des problèmes de pénurie existent autant du côté des employeurs donnant des services en français que du côté anglais.

En mai 2003, la seconde mission de recrutement d'orthophonistes licenciées de Belgique s'est tenue sous l'égide du ministère de l'Éducation (MEQ) et en collaboration avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration du Québec (MRCI). L'Ordre a de nouveau reçu une subvention de 5 922 dollars comme soutien financier pour réaliser cette mission. Au terme de l'exercice financier 2003-2004, ce sont une dizaine d'orthophonistes supplémentaires qui ont fait le saut chez nous. L'Ordre tient à remercier M^{me} Jocelyne Drouin du MEQ, chef de la mission, M^{me} Véronique Jannard du MRCI,

de même que M^{me} Brigitte L'Heureux de la Fédération des commissions scolaires du Québec et M^{me} Sylvie Halle, de la CS des Laurentides et représentante des employeurs.

En février 2004, l'Ordre a tracé le bilan des efforts de recrutement accomplis depuis 2001. En moins de 3 ans, ce sont 26 orthophonistes qui ont été recrutées et qui ont permis d'offrir des services de base à près de 3 500 individus, habitant dans 11 régions du Québec. Ces orthophonistes ont exercé dans 9 commissions scolaires, 5 centres de réadaptation, 3 centres hospitaliers, un CLSC et un CHSLD, de même que dans une école privée. De ce nombre, 14 ont travaillé dans les écoles alors que 12 ont exercé dans un établissement de santé et de services sociaux. Au total, 18 orthophonistes sont au Québec depuis moins d'un an alors que 10 y sont depuis plus de 18 mois.

En effet, plus de 60 % des orthophonistes recrutés en Belgique (ou grâce à cet effort) exercent au Québec pour une période de plus de 4 mois allant jusqu'à 3 ans. S'il est regrettable de voir que certains collègues nous quittent après un an, il faut d'emblée les remercier de l'effort qu'ils ont ici venu consentir et espérer qu'ils reviendront très bientôt nous prêter main-forte de nouveau.

De plus, l'Ordre est fier d'avoir pu accueillir, à l'automne 2003, les trois premières finissantes du tout nouveau programme de *Diplôme d'études supérieures spécialisées en orthophonie (DESS)*, institué en septembre 2002, par l'Université de Montréal, à la demande de l'Ordre. Ce programme de 30 crédits de 2^e cycle complété par un micro-programme de 15 crédits, toujours de 2^e cycle, permet maintenant à certains candidats à l'exercice de la profession de compléter en un peu plus de 12 mois au lieu de 36, la scolarité pertinente pour obtenir l'équivalence nécessaire à la délivrance d'un permis d'orthophoniste. L'Ordre remercie l'Université pour son ouverture et son efficacité à mettre en place des solutions de remplacement de haut niveau pour faciliter l'accueil de personnes immigrantes.

L'Ordre pourrait difficilement faire plus sans un engagement financier accru de la part des autorités gouvernementales et des universités. Dans une perspective très

conservatrice de croissance de 3 % des services, et de développement en conséquence, il ne devrait plus y avoir de pénurie d'audiologiste au tournant de la décennie (dans la mesure où ce sont bien 20 nouveaux diplômés qui seront admis à l'Ordre annuellement). Au regard de l'orthophonie, les recommandations du rapport de planification de la main-d'œuvre de juillet 2002, prévoyant une hausse des cohortes d'étudiants dans les universités québécoises, n'ont toujours pas trouvé écho.

Il est regrettable de constater le peu d'actions concrètes réalisées par le gouvernement pour soutenir directement les écoles d'orthophonie et d'audiologie. Il est urgent que les programmes québécois soient adéquatement subventionnés. Ainsi, pourra-t-on engager les professeurs requis pour assurer les enseignements. On pourra aussi créer des cliniques universitaires pour assurer une partie des enseignements cliniques et des stages au sein des universités. Finalement, cela permettra d'équiper correctement les laboratoires et d'assurer des espaces suffisants pour accueillir les 30 étudiants supplémentaires en orthophonie, tel que l'ont recommandé le ministère de la Santé et des Services sociaux et le MEQ en 2002. Bien que cela paraisse difficile à réaliser, l'Ordre espère que la mise à jour de l'exercice de planification de la main-d'œuvre, prévu pour le printemps 2004, permettra réellement d'agir dès l'automne suivant et de procéder aux rehaussements requis des cohortes d'étudiants.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

MINISTÈRES ET ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Relations avec les citoyens et Immigration (MRCI)

Au-delà des travaux liés aux missions de recrutement d'orthophonistes à l'étranger, l'Ordre a poursuivi le développement de son examen de reconnaissance d'équivalence de la formation (EREF). En plus des 10 000 dollars déjà prévus, une seconde subvention de 30 000 dollars a été versée par le MRCI. L'équipe constituée pour développer cet examen a poursuivi les travaux amorcés en 2002. Une version expérimentale de l'EREF a été testée à l'automne 2003. Les résultats de cette préexpérimentation sont des plus encourageants. Ils ont permis de valider la démarche et d'approfondir les travaux.

En mai 2004, une version améliorée sera testée. On souhaite que les candidats à l'exercice de la profession d'orthophoniste (qui possèdent au moins cinq années d'expérience pertinente) puissent se présenter officiellement à l'examen au courant du prochain exercice financier. Je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement tous les membres de l'équipe de l'EREF ainsi que l'ensemble des autres personnes qui ont participé à la démarche. À la fin de l'année financière, une troisième demande de subvention a été présentée au MRCI pour terminer le projet.

Éducation (MEQ)

Dans la poursuite des travaux entamés en 2002 avec le ministère des Éducation, en regard des mesures à mettre en place pour favoriser des collaborations accrues sur le terrain entre différentes catégories de personnel et les orthophonistes, le MEQ semble privilégier une solution qui permettrait de bonifier la formation initiale des futurs éducateurs spécialisés, à même les trois années actuelles sur lesquelles s'étend leur formation. L'objectif serait d'outiller ces futurs intervenants pour qu'ils soient à même de savoir mieux stimuler les enfants, qu'ils présentent ou non des difficultés de communication. L'Ordre considère que le choix fait par le

Ministère est judicieux puisqu'il devrait permettre une contribution réelle des éducateurs spécialisés tout en respectant les impératifs liés à la protection du public. Le défi dans ce dossier est de veiller à ce qu'une formation additionnelle permette une réelle complémentarité et non pas une substitution de compétences dans l'action. Ainsi, les contenus ne devront pas viser à développer chez les futurs éducateurs des compétences en rééducation mais bien en stimulation. Les travaux se poursuivront sans doute au cours de la prochaine année.

Office québécois de la langue française

Une rencontre, qui s'est tenue en février 2004, a permis d'en arriver à une entente verbale avec l'Office québécois de la langue française pour permettre de décerner un permis temporaire à des candidats à l'exercice de la profession qui, bien que détenant un diplôme de l'Université McGill, ne répondraient pas aux exigences de la *Charte de langue française*. Cette entente, à caractère tout à fait exceptionnel, devra être formulée par écrit et sera d'une durée limitée. Il y a lieu de saluer cette mesure où l'Office prend en considération les impératifs liés à la protection du public, en tenant compte des activités réservées aux seuls membres de l'Ordre et la nécessité d'éviter d'aggraver les problématiques d'accessibilité aux services, causées en bonne partie par la pénurie d'orthophonistes.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Office des professions du Québec (OPQ)

M^e Gaétan Lemoyne, avocat, a été nommé président de l'Office à l'automne 2003 succédant à M^e Jean-K. Samson, avocat. En février 2004, l'Ordre rencontrait M^e Lemoyne pour échanger sur les dossiers prioritaires et sur les suites de la réforme du 1^{er} juin 2003. À ce moment, l'Ordre rappelait au président de l'Office que certains travaux n'avaient pas été complétés, notamment en lien avec la prescription des aides auditives pour les audiologistes, la prescription des contenus langagiers et linguistiques pour les aides à la communication, l'évaluation de la fonction oropharyngée ainsi que l'éva-

luation et l'intervention en lien avec les troubles de la déglutition. L'Ordre insistait également pour que l'on donne suite à la demande faite en 1999 – et plusieurs fois réitérée depuis – pour que le titre de Speech-Language Pathologist ainsi que des abréviations et des initiales soient réservées à ses membres, orthophonistes comme audiologistes.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Pour une quatrième année consécutive, le président et directeur général de l'Ordre a poursuivi ses activités à titre de vice-président du Conseil interprofessionnel du Québec. En plus de participer aux assemblées et aux travaux du CIQ, il a présidé le comité de planification et il a piloté la préparation du plan d'action 2004-2005. Il a également piloté des délégations officielles du Conseil, notamment en commission parlementaire. Le groupe qui développe l'examen de reconnaissance d'équivalence de la formation a effectué une présentation aux ordres dans le cadre d'un colloque sur la reconnaissance des acquis, tenu par le CIQ en février 2004.

Universités

L'Ordre a rencontré les directions des programmes des universités de Montréal et Laval. De plus, les activités d'enseignement et les rencontres avec les étudiants se sont poursuivies encore cette année. Le président et directeur général a enseigné à l'Université de Montréal, à l'Université McGill et à l'Université Laval. Pour la première fois,

l'Ordre a participé, avec l'Office québécois de la langue française (OQLF), à une rencontre portant sur les exigences de maîtrise du français pour exercer une profession. Les étudiants de la 1^{re} année du programme de maîtrise qui souhaitent s'établir au Québec pour exercer la profession d'orthophoniste ont été rencontrés et des informations leur ont été communiquées. Le but de ces présentations est de viser à ce que les futurs diplômés de ce programme aient réussi les examens de l'Office au moment où ils présenteront une demande de permis à l'Ordre.

DES AVIS ET DES TRAVAUX DE L'ORDRE

En juin 2003, le Bureau a adopté une version révisée de l'*Avis sur le travail des étudiants* (13 juin 2003) de manière à tenir compte des changements apportés par l'entrée en vigueur des activités réservées, le 1^{er} juin 2003. Le Bureau a également adopté un *Guide de pratique sur la tenue de dossier en CLSC à l'intention des orthophonistes*, préparé par le Comité orthophonie et audiologie en CLSC. Ce guide facilitera la tenue des dossiers compte tenu du contexte de travail et des particularités de la pratique professionnelle, notamment en lien avec des activités de prévention.

Chantier dysphasie

Le comité *ad hoc* sur la définition de la dysphasie a déposé son rapport lors de la séance du Bureau d'octobre. Plusieurs recommandations y sont formulées en lien avec les orientations à prendre : pour l'évaluation des enfants dysphasiques, pour réaliser la démarche diagnostique, pour en qualifier la sévérité et pour statuer sur les impacts que ce trouble du langage a sur les habitudes de vie liées à la communication. Le Bureau a reçu avec intérêt et satisfaction ce rapport et a souligné l'ampleur et la qualité du travail accompli. À l'hiver, le Bureau a statué sur l'embauche de M^{me} Bernadette Buttiens, à titre de chargée de projet, afin de finaliser les travaux. Une présentation a eu lieu lors du Congrès de l'Ordre, à Québec, en janvier 2004. Ces travaux, réalisés avec un souci d'autofinancement, se poursuivront en 2004-2005 en vue de produire des outils cliniques et d'organiser la formation.

Chantier sur les troubles auditifs centraux

Le comité sur les troubles du traitement auditif centraux (TAC), présidé par M. Tony Leroux, audiologiste, a progressé dans ses travaux en vue de faire le point sur la définition ainsi que sur les dimensions évaluation, traitement et intervention. Nombre d'audiologistes ont été sollicités pour collaborer à ces travaux. Une présentation a été donnée dans le cadre du Congrès de l'Ordre à Québec, à l'hiver 2004, et le comité poursuivra son action au cours du prochain exercice financier.

12^e Congrès de l'Ordre à Québec - janvier 2004

Avec brio, l'Ordre a tenu son 12^e Congrès, dans la Vieille Capitale, au cœur de l'hiver sous le thème *Cap sur le nouveau monde !* Avec plus de 460 participants, plus de 30 conférences et 25 communications affichées, près de 40 exposants et associations présents ainsi qu'un budget avoisinant les 200 000 dollars, on peut conclure à un retentissant succès. Il y a lieu de remercier M. François Bergeron, audiologiste, qui a présidé le comité organisateur de main de maître. Au nom de tous, je veux également féliciter tous les bénévoles qui ont travaillé au sein des comités, et tout particulièrement les membres du comité organisateur. Un grand merci pour la qualité du programme scientifique, pour le nombre record des exposants et pour l'ensemble de l'événement. Chapeau !

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Encore une fois, l'année 2003-2004 a été des plus occupées. Au plan des actions réalisées pour assurer la qualité de l'exercice professionnel, des efforts importants ont été accomplis à l'inspection professionnelle. Je tiens à remercier M^{me} Renée Boisclair Papillon qui a accepté d'agir à nouveau comme présidente du comité. Je veux aussi souligner la qualité du travail réalisé par la présidente sortante, M^{me} Céline Giroux, ainsi que par tous les membres du comité. Au cours des 12 derniers mois, près de 100 inspections générales ont été réalisées de même que des enquêtes particulières. Merci également à toute l'équipe des inspecteurs. À la for-

mation continue, 7 ateliers de formation ont été offerts, dont 6 en orthophonie. La formation en audiologie sur les prothèses auditives a été donnée deux fois. De plus, le 12^e Congrès a constitué un temps fort de mise à jour et de perfectionnement des connaissances pour le tiers des membres. En octobre 2004, l'Académie canadienne d'audiologie tiendra son congrès à Québec. Le Comité des publications a coordonné la parution de 5 numéros de la revue *Fréquences* portant sur les thématiques suivantes : « Bégaiement, Électrophysiologie, Dépistage systématique de la surdité chez les nouveau-nés, Troubles auditifs centraux, Suppléance à la communication orale et écrite ». Cinq numéros du bulletin d'information *Parenthèses* ont été publiés.

Le Comité de communication a, quant à lui, préparé les activités du mois de la communication et des troubles de la communication sous le thème de la prévention chez les enfants d'âge préscolaire. En collaboration avec le comité orthophonie et audiologie en CLSC, une toise présentant des indices de développement normal de la communication pour les enfants de 30 mois et moins a été développée ainsi qu'un document d'accompagnement. Ces documents feront ultérieurement l'objet d'une large distribution auprès des médecins et des centres de la petite enfance dans le but d'amener les parents et les intervenants agissant auprès des petits, à identifier rapidement les enfants qui expérimentent des difficultés de communication.

Finalement, le Comité d'admission a étudié plus d'une quarantaine de demandes

d'équivalence de diplôme (33) ou de la formation en orthophonie (5) et en audiologie (2 études d'équivalence de diplôme). De ce nombre, près de 30 ont obtenu une équivalence complète ou partielle. Le comité a également été associé aux travaux de développement de l'examen de reconnaissance d'équivalence de la formation. Un document, intitulé *Demande expresse de services en privé*, a été adopté par le Bureau de manière à clarifier les situations où un membre de l'Ordre pourrait être appelé à suivre un client en pratique privée à qui il offrirait (ou il offrirait) des services dans le cadre d'une pratique en établissement publique.

M^{me} Lyne Jacques, orthophoniste, siège au Comité accès santé de l'Association du Québec pour l'intégration sociale qui vise à favoriser une meilleure accessibilité aux services de plusieurs professionnels pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle et leurs proches.

AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

Plusieurs projets de nouveaux règlements ou de modifications à des règlements déjà existants ont été préparés ou adoptés. Le *Projet de règlement modifiant le Code de déontologie des orthophonistes et des audiologistes* a été adopté. De nouvelles dispositions concernant la sécurité des personnes en danger grave permettent maintenant au professionnel de pouvoir révéler des informations liées au secret professionnel dans des circonstances bien balisées.

De même un *Projet de règlement modifiant le Règlement déterminant les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* a été adopté afin de reconnaître les nouveaux diplômes de l'Université de Montréal, soit la maîtrise professionnelle en audiologie (M.P.A.) et la maîtrise professionnelle en orthophonie (M.P.O.), de même que le diplôme de l'Université Laval, soit la maîtrise es science en orthophonie (M.Sc.).

Trois nouveaux projets de règlement sont en préparation. Le premier, le *Projet de règlement sur les attestations acceptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes*

du Québec aux fins de la délivrance d'un permis devrait être en vigueur pour l'automne 2004. Il permettra de faciliter l'admission à l'Ordre des finissants des universités québécoises en reconnaissant des attestations officielles émises par les universités aux fins de délivrance d'un permis.

Le deuxième projet amorcé découle de la volonté de l'Ordre et de ses membres de créer des catégories de permis dans le but d'assurer une meilleure protection du public, en lien avec les compétences spécifiques des audiologistes et des orthophonistes. Lors des États généraux des orthophonistes et des audiologistes, qui se sont tenus en 2000 et 2001, il avait été proposé de créer des catégories de permis « audiologiste » et « orthophoniste ». D'une part, les exigences de plus en plus poussées pour exercer l'une ou l'autre des professions et, d'autre part, le fait que les diplômes décernés dans les universités sont maintenant reliés à l'une ou l'autre des disciplines, ont amené l'Ordre à présenter le *Projet de règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*. Lorsque ce projet aura été adopté par le Conseil des ministres, il instituera ces deux catégories de permis. Les membres seront alors invités à choisir un des deux titres, en fonction de leurs compétences. Toutefois, selon les usages reliés au principe des droits acquis, les membres titulaires d'un permis à une date prédéterminée (et du type de diplôme qu'ils possèdent), auront le droit d'utiliser les deux titres.

Finalement, le troisième projet s'inscrit dans la foulée des modifications découlant de l'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Projet de loi n° 90)*. En effet, le *Projet de règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par des personnes autres que des orthophonistes et des audiologistes* est en préparation. Lorsqu'il aura été adopté, il viendra légaliser la situation des personnes, notamment des étudiants inscrits dans les programmes d'orthophonie et d'audiologie au Québec, qui seront autorisées à exercer la profession et tout particulièrement les activités réservées, sous certaines conditions.

Par ailleurs, l'Ordre a transmis au Conseil interprofessionnel du Québec une liste des

titres similaires aux titres d'orthophoniste et d'audiologiste qu'il souhaiterait voir réservés par effet d'un règlement qui pourrait être adopté par le gouvernement, en vertu des dispositions prévues à l'article 183.1 du *Code des professions*. Les ordres, collectivement, examinent l'opportunité de demander au gouvernement de procéder en ce sens afin d'améliorer la protection du public.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

La politique de cotisation a été révisée pour apporter certaines précisions techniques. De plus, l'Ordre a décidé d'imputer la taxe sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sur l'ensemble des services et des biens qu'il offre, y compris les cotisations et les activités de formation continue. Cela permettra à l'Ordre de récupérer des sommes importantes (près de 40 000 dollars la première année) qu'il ne pourrait pas réclamer autrement. Il était jusqu'alors à l'avantage des membres de ne pas leur imputer ces taxes, mais le niveau d'activités de l'Ordre et le souhait du Bureau d'accroître les revenus autres que ceux provenant directement de la cotisation professionnelle, ont concouru à ce choix qui se traduit malheureusement par un montant additionnel à payer par les membres, qu'ils pourront toutefois réclamer comme déduction d'impôts.

La réflexion amorcée par M. Jean-Paul Morin, consultant, sur la structure organisationnelle de l'Ordre en 2002, s'est conclue par le dépôt d'un rapport pro-

posant certains changements, notamment de créer le poste de secrétaire général de l'Ordre. Un tel poste correspond bien à la réalité des ordres compte tenu des dispositions prévues au *Code des professions* relativement au poste de président.

À la suite du départ de M. Mario C. Dussault, un concours pour embaucher un nouveau secrétaire général a été ouvert à la fin de l'année financière. L'objectif souhaité est que le prochain titulaire entre en fonction après les vacances estivales. L'Ordre a décidé de changer de fournisseur pour le soutien technique et conseil à la plateforme d'exploitation du système informatique de manière à renforcer l'efficacité et la sécurité du système. Après avoir rencontré plusieurs firmes de services informatiques, l'Ordre a choisi de faire affaire avec GTI Canada.

Les contrats d'assurance responsabilité professionnelle et collective (médicaments/invalidités) ont été renouvelés respectivement avec La Capitale et Dale Parizeau LM, partenaires de l'Ordre depuis plusieurs années. De même, le contrat d'assurance habitation et automobile avec La Personnelle, assurances générales, a été renouvelé pour une durée de 5 ans. Plusieurs avantages, autant pour les membres que pour l'Ordre, ont été négociés et un système de ristourne, lié notamment au niveau de participation des membres, permet de générer des revenus en conséquence pour notre organisation.

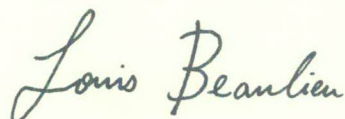
PERSPECTIVES ET DÉFIS

L'année 2004-2005 verra la consolidation des changements apportés par les activités réservées. Les discussions et travaux entamés avec plusieurs autres professions devraient conduire à préciser la gestion des zones grises sur la base des compétences spécifiques et des complémentarités entre les groupes, au bénéfice de nos clients. Les travaux amorcés relativement à plusieurs projets de nouveaux règlements devront se poursuivre durant le prochain exercice.

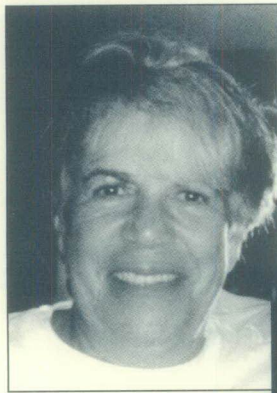
Il faut à nouveau espérer que les ressources nécessaires seront au rendez-vous pour permettre d'accueillir les étudiants supplémentaires dans les universités qui permettront de diminuer les répercussions de la pénurie de ressources. Dans la foulée, il faudra poursuivre les efforts de recrutement à l'extérieur du pays.

En terminant, je tiens à rappeler ma fierté de présider l'Ordre et la satisfaction que j'ai de travailler avec une équipe dévouée et des collègues engagés, non seulement pour l'avenir de leur profession, mais également pour assurer la protection du public. Je vous invite à poursuivre votre lecture de ce rapport d'activités qui témoigne de tous ces efforts.

Le Président et directeur général



Louis Beaulieu, MOA

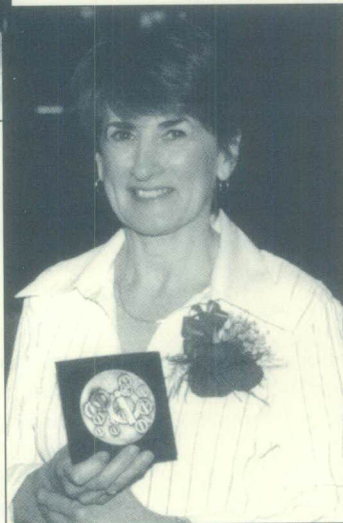


M^{me} Nancy Ship, orthophoniste, a été nommée *Membre Émérite*.



M^{me} Maryse Poisson, orthophoniste, a reçu la *Bourse Raymond-Héту*.

M^{me} Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, lauréate du *Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec*.



(ci-contre à droite)

Dans l'ordre habituel : Trois des quatre lauréats des *Prix Cardozo-Coderre*, M^{me} Myriam Tremblay, M^{me} Julie Savaria, M. Paul-André Gallant et M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre. Était absente : M^{me} Arianne Laplante-Lévesque.



(ci-contre à gauche)

Dans l'ordre habituel : M^{me} Germaine Huot, C.M., C.Q., lauréate du *Prix Germaine Huot*, M^{me} Lise Moore, orthophoniste, et M. Louis Beaulieu.

ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Bureau de l'Ordre a tenu 11 réunions entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004. Les principales résolutions du Bureau ont été :

- › De décerner des permis aux nouveaux membres en vertu de l'article 40 du *Code des professions* et de les inscrire au Tableau de l'Ordre.
- › De souligner la première graduation d'étudiantes du programme de Maîtrise en orthophonie (M. Sc.) de l'Université Laval à chacun des nouveaux gradués.

FINANCES ET ADMINISTRATION

- › De proposer l'adoption des états financiers se terminant le 31 mars 2003 à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec du 13 juin 2003.
- › D'adopter le budget 2003-2004.
- › D'adopter le document *Rôle et fonctions du secrétaire général*.
- › De recevoir le document intitulé *Révision de la structure organisationnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- › De modifier le paiement de la cotisation en quatre trimestres avec paiement proportionnel au prorata de ces périodes.
- › D'engager M. Mario C. Dusseault, comme secrétaire général, pour un contrat d'un an et de mandater le président et directeur général pour signer l'entente au nom de l'Ordre.
- › De nommer M. Conrad Hamel, conseiller aux affaires financières et contrôleur de l'Ordre.
- › De prolonger le cumul de fonctions de M. Beaulieu au titre de président et directeur général.
- › D'autoriser les personnes suivantes à signer les effets bancaires pour l'année 2003-2004 : M. Louis Beaulieu, président et directeur général; M^{me} Isabelle Vendette, vice-présidente; M^{me} Geneviève Lemieux, trésorière; M. Mario C. Dusseault, secrétaire général.
- › D'autoriser le président et directeur général à signer le contrat d'assurance auto-habitation avec la compagnie La Personnelle pour une durée de cinq ans.
- › D'autoriser le président et directeur général à signer le contrat avec la compagnie d'assurance collective Dale-Parizeau LM, pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 1^{er} janvier 2008.
- › De renouveler le contrat d'assurance responsabilité professionnelle avec la compagnie La Capitale, aux mêmes conditions que lors du dernier exercice financier.
- › De ratifier l'entente finale au sujet du poste de secrétaire général mettant définitivement fin au lien d'emploi de M. Mario C. Dusseault.
- › De nommer M. Conrad Hamel, directeur général adjoint et secrétaire par intérim jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau secrétaire général.
- › D'autoriser les personnes suivantes à signer les effets bancaires : M. Louis Beaulieu, M^{me} Isabelle Vendette, M^{me} Geneviève Lemieux, M. Conrad Hamel.
- › De créer un poste de conseiller/conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie, à raison de 2 jours/semaine, pour 6 mois au cours de l'exercice 2003-2004, avec possibilité de prolongation et d'engager M^{me} Céline Giroux.
- › D'accorder, exceptionnellement, un bonus aux membres du personnel de l'Ordre, pour l'année 2002-2003.
- › D'accorder aux employés et dirigeants de l'Ordre une augmentation salariale de 2 %, effective au 1^{er} janvier 2004.
- › D'accorder quatre inscriptions complètes, tant pour le précongrès que pour le congrès, qui seront réparties entre les membres du Bureau qui doivent payer eux-mêmes leur inscription.
- › De présenter le nom de M^{me} Sylvie DeGrandmont au Conseil interprofessionnel du Québec dans le cadre du processus de nomination à la vice-présidence de l'Office des professions du Québec.
- › D'appliquer la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) à sa cotisation annuelle à partir du 1^{er} avril 2004, conformément aux articles 18 de la *Loi sur la taxe d'accise* et 160 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, de même que partout où dorénavant il sera approprié de le faire.
- › D'autoriser la signature d'une entente de services avec M^e Thauvette pour une période de 3 mois (du 1^{er} février au 30 avril 2004), à raison de 60 heures par mois, à un tarif prédéterminé.
- › D'autoriser le président et directeur général à signer le protocole d'entente avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour le développement de l'examen de reconnaissance d'équivalence de la formation.
- › D'autoriser le secrétaire général à finaliser le contrat de location pour le nouvel équipement de reprographie (pour une durée de 66 mois) et pour l'équipement postal avec la compagnie Pitney-Bowes, (pour une durée de 60 mois).

› D'autoriser le président et directeur général à signer un addendum au bail actuel afin d'ajouter immédiatement 678 pieds carré et d'obtenir une option de premier refus sur 356 pieds carrés additionnels, aux mêmes conditions que celles prévues au bail actuel.

› De repousser, exceptionnellement pour cette année, la date de tombée pour les Prix de l'Ordre au 15 janvier 2004 plutôt qu'au 15 novembre 2003.

› D'annuler la formation en Dyslexie et troubles du langage écrit-Évaluation et intervention.

› De nommer :

- M. Louis Beaulieu à titre de délégué au Conseil interprofessionnel du Québec pour l'année 2003-2004, agissant à titre de président de l'Ordre; M^{me} Johanne St-Cyr à titre de déléguée ainsi que M^{me} Chantale Larocque à titre de déléguée substitut.

- M. Louis Beaulieu pour représenter l'Ordre au Conseil québécois de la déficience auditive et de nommer M. Éric Bégin comme substitut et conséquemment, de renouveler l'adhésion de l'Ordre comme membre de cet organisme.

- M^{me} Lyne Jacques, orthophoniste, pour siéger, à titre de représentante de l'OOAQ, sur le comité Accès santé de l'Association du Québec pour l'intégration sociale.

RÈGLEMENTS, AVIS ET DOCUMENTS

› D'adopter la version anglaise du projet de règlement modifiant le *Code de déontologie* — Loi n° 180.

› D'adopter le *Document explicatif sur l'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* (Loi n° 90, mai 2003).

› De réviser la *Politique d'annulation d'une visite d'inspection* et de modifier le délai accordé pour se soustraire au processus d'inspection à 6 jours ouvrables.

› D'inclure les titres génériques similaires suivants : logopède, orthophonique, audio-

logique et leurs équivalents en anglais, dans un éventuel règlement que le gouvernement pourrait adopter en vertu de l'article 183.1 du *Code des professions*.

› D'adopter le document intitulé *Avis sur le travail des étudiants* (Avis révisé, 13 juin 2003).

› D'adopter des modifications à la *Politique à l'égard de la cotisation annuelle ainsi qu'aux formalités et frais relatifs à l'inscription au Tableau des membres de l'OOAQ*.

› D'adopter le *Guide pratique sur la tenue de dossiers en CLSC à l'intention des orthophonistes* et féliciter les membres du comité pour ce travail de grande qualité.

› D'adopter les modèles de documents proposés relatifs à la *Demande expresse de services en privé* et d'en assurer la diffusion auprès des membres.

COMITÉS

› D'adopter le rapport annuel 2002-2003 du comité d'inspection professionnelle.

› D'adopter le programme d'inspection 2003-2004, tel que présenté par le CIP.

› D'approuver la demande du comité d'inspection professionnelle de tenir quatre réunions par année d'une journée chacune et d'endosser les dépenses pour les cinq membres du comité.

› De revoir à la baisse les objectifs qui avaient été adoptés, de sorte que les activités du comité soient de 75 questionnaires et de 100 inspections sur le terrain.

› De demander au comité d'inspection professionnelle de procéder à une enquête particulière.

› D'imposer un stage de perfectionnement de 250 heures à un membre.

› De maintenir la décision rendue au Bureau de refuser d'accorder l'équivalence de diplôme à quatre candidates.

› D'annuler la décision de refuser l'équivalence de diplôme à une candidate (relativement à la résolution BU030425-13).

› De demander au comité d'admission de se pencher sur les nouveaux documents, déposés par une candidate à l'exercice.

› De lever l'obligation de stage imposée à un membre et de lui permettre d'exercer sans restriction aucune.

› D'adopter le budget pour le Congrès 2004 de l'Ordre.

› De transmettre une motion de félicitations au président du Congrès, M. François Bergeron pour son professionnalisme et son leadership dans l'organisation du Congrès 2004.

› D'adopter le principe de poursuivre les travaux sur la définition de la dysphasie et d'allouer un montant maximal de 25 000 \$ qui devra être autofinancé par une activité de formation à tenir dans les prochains mois.

› De créer un comité *ad hoc* relativement à l'histoire de l'orthophonie et de l'audiologie et de nommer comme membres de ce comité : Louis Beaulieu, Isabelle Vendette et Geneviève Lemieux. M^{me} Béatrice Kowaliczko pourra apporter son soutien, notamment pour l'évaluation des coûts.

› De nommer :

- Au comité de formation continue pour un mandat de 3 ans : M^{mes} Annie Delyfer et M^{me} Vivianne Zhao, orthophonistes.

- Au comité *ad hoc* de révision des pratiques entourant les troubles de traitements auditifs (TAC) les personnes

suivantes : • Les audiologistes : M^{mes} Sylvie Auger, Suzanne Lamarche, Anne-Marie Hurteau, Caroline Blais et M. Benoît Jutras ;
 • Les orthophonistes : M^{mes} Chantale Beaugard et Caroline St-Cyr.

- Au comité des publications pour un mandat de 3 ans : M^{me} Brigitte Stanké, orthophoniste, comme présidente du comité des publications, en remplacement de M^{me} Doris Saint-Pierre Lafond, ainsi que M^{mes} Myriam Mathon, Sophie Champagne, orthophonistes, et France Boudreault, audiologiste. Le Bureau profite de l'occasion pour adresser à la présidente sortante une motion de félicitations et de sincères remerciements pour le travail exceptionnel accompli durant ces années à la présidence.

- Au comité des *Prix Cardozo-Coderre* : M^{mes} Louise Coderre, Michèle Bergeron et Jeanne Claessen ainsi que M. François Bergeron.

- Au comité d'admission M^{me} Caroline Cronk, orthophoniste, professeure agrégée à l'Université de Montréal, pour siéger au comité d'admission, pour un mandat d'une durée de trois ans, en remplacement de M^{me} Monique Loubert.

- Au comité de communication pour un mandat de 3 ans : M^{me} Sandra Darbouze, audiologiste, en qualité de membre.

- Au comité orthophonie et audiologie en CLSC pour un mandat de 3 ans : M^{me} Sophie Pelletier à titre de présidente et M^{mes} Anne-Marie Deschênes et Marie-Annic Guénette, orthophonistes, comme membres.

› De constituer un comité de sélection en vue du choix d'un secrétaire général et de nommer M. Jean-Paul Morin, président du comité ainsi que M. Louis Beaulieu, président et directeur général de l'Ordre, M^{mes} Isabelle Vendette et Chantale Larocque, comme membres.

PRIX, BOURSE ET DISTINCTION

› D'accorder la reconnaissance de *Membre Émérite* à M^{me} Nancy Ship.

› De créer le *Prix d'excellence de l'OOAQ* pour un travail de recherche, décerné à un(e) finissant(e) à la maîtrise présentant une communication affichée dans le cadre du Congrès de l'Ordre.

› D'entériner la recommandation du comité et de décerner le *Prix Germaine Huot* 2003 à M^{me} Lise Moore, orthophoniste, pour son remarquable projet Internet d'intervention auprès des enfants sourds.

› De décerner les *Prix Cardozo-Coderre* 2003 aux finissants universitaires suivants : Paul-André Galland, orthophonie, (Université de Montréal); Ariane Laplante-Lévesque, audiologie, (Université de Montréal); Julie Savaria, orthophonie, (Université McGill); Myriam Tremblay, orthophonie, (Université Laval).

› De recommander M^{me} Renée Boisclair Papillon, MOA, orthophoniste, pour que le Conseil interprofessionnel du Québec lui décerne le *Mérite du C.I.Q.*

› De décerner le *Prix d'excellence de l'OOAQ* pour un travail de recherche, décerné à une finissante ou à un finissant à la maîtrise présentant une communication affichée dans le cadre du Congrès de l'Ordre 2004 à M^{me} Chantale Breault, étudiante à l'Université de Montréal, pour son projet intitulé *Validation de l'outil d'évaluation du langage MacArthur pour les enfants francophones âgés de 8 à 30 mois*; et de décerner une mention d'honneur à M^{me} Karine Champagne, de l'Université Laval, pour la qualité de sa communication affichée intitulée *Liste d'indicateurs permettant d'évaluer le niveau de risque de présenter un problème de langage persistant à l'âge de 3 ans*.

RAPPORT DE LA SYNDIQUE

Nicole Archambault Moreno

Mandat

La syndique a pour fonction de faire enquête au sujet d'un professionnel et, s'il y a lieu, de déposer une plainte au comité de discipline de l'Ordre. Dans ce dernier cas, il agit comme plaignant contre le professionnel concerné, (art. 122 et 128, *Code des professions*).

Elle peut, en tout temps avant le dépôt d'une plainte, proposer la conciliation entre la personne qui a demandé la tenue de l'enquête et le professionnel (art. 123.6).

Elle procède enfin à la conciliation des honoraires dans le cas des recours relatifs aux comptes.

Réalisations

En avril 2003, 2 dossiers de l'année précédente étaient toujours à l'étude. Au cours de l'année 2003-2004, la syndique a ouvert 5 nouveaux dossiers concernant des membres de l'Ordre. Les faits reprochés étaient les suivants :

- frais pour annulation de rendez-vous sans entente écrite ;
- non conformité au règlement sur l'assurance de la responsabilité ;
- négligence à rendre compte au client ;
- manque de collaboration avec les enquêteurs ;
- exercice non conforme aux normes.

Deux de ces dossiers ont été adressés à la syndique par le comité d'inspection professionnelle.

Après enquête, 3 dossiers ont été fermés, et un avertissement a été formulé à un membre.

Quatre dossiers étaient toujours à l'étude au terme de la présente année.

La syndique a eu recours à 2 experts nommés par le Bureau.

Aucune entente n'est intervenue en vertu du *Règlement de conciliation et d'arbitrage des comptes*.

Aucune plainte n'a été portée en discipline.

Un cas d'usurpation de titre a été signalé à l'Ordre.

La syndique a répondu à une vingtaine d'appels du public, des membres de l'Ordre et autres professionnels pour informations diverses se rapportant à la déontologie et aux règlements.

En janvier 2004, la syndique a assisté au précongrès de l'Ordre qui a eu lieu à Québec et qui portait sur la Réforme de la Loi n° 90 et les actes réservés ainsi qu'au Congrès qui a suivi.

COMITÉ D'ADMISSION

Membres

Carmen Phénix, présidente
 Marthyne Brazeau
 Carolyn Cronk (depuis janvier 2004)
 Lucie Larose
 Monique Loubert (démission
 en décembre 2003)

Réunions

8 avril 2003	9 décembre 2003
3 juin 2003	11 décembre 2003
5 juin 2003	27 janvier 2004
18 août 2003	24 février 2004
11 septembre 2003	30 mars 2004

Mandat

Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire des recommandations concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.

Réalisations**› Dossiers des candidats étrangers demandant l'équivalence de diplôme en orthophonie (30)**

- Recommandations d'équivalence totale : 12.
- Recommandations d'équivalence partielle : 6 ;
6 crédits de cours à compléter.
- Recommandations de refus d'équivalence : 9.
- 4 candidats doivent réussir une maîtrise en orthophonie.
- 4 candidats doivent compléter 45 crédits dans le cadre du DESS.
- 1 candidat doit compléter 29 crédits dans le cadre du DESS.

› Dossiers encore incomplets (3)**› Dossiers des candidats diplômés au Canada ne possédant pas le diplôme de maîtrise en orthophonie (3)**

- 3 refus d'équivalence.
- 2 candidats doivent compléter leur formation par 18 crédits de cours de 2^e cycle.
- 1 candidat doit réussir une maîtrise en orthophonie au Canada.

› Dossiers des candidats étrangers demandant l'équivalence de diplôme en audiologie (2)

- 2 équivalences partielles recommandées : de 6 à 9 crédits à compléter.

› Dossiers des candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie (5)

- 2 candidats ont obtenu l'équivalence de la formation après avoir réussi l'examen visant à évaluer les connaissances et avoir démontré des compétences en recherche.
- 2 candidats ont eu un refus d'équivalence après avoir échoué l'examen.
- 1 candidat n'a pas encore terminé les procédures.

› Dossiers des candidats demandant l'équivalence de la formation en audiologie

Aucun

› Dossiers des candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou audiologie d'une université québécoise ou canadienne, ayant obtenu leur diplôme plus de cinq ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ (9)

- 7 candidats ont démontré qu'ils avaient maintenu leurs connaissances dans le domaine.
- 2 candidats ont eu une recommandation de faire des stages de perfectionnement.

› Dossiers des candidats ayant complété les exigences en vue d'accorder l'équivalence de diplôme (1)

- Le candidat a complété la formation manquante.

Élaboration d'un examen vérifiant les compétences en orthophonie (EREF)

Le développement de l'examen est en cours. Il y a eu un prétest en septembre 2003. Un test est prévu en mai 2004 et l'examen devrait avoir lieu prochainement.

Mission de recrutement en Belgique

Une mission de recrutement en Belgique, en collaboration avec les employeurs du milieu scolaire, s'est déroulée en mai 2003. Quatre licenciées belges ont signé un contrat d'emploi en milieu scolaire. En cours d'année, d'autres licenciées se sont montrées intéressées à venir travailler au Québec.

COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Membres

Louis Beaulieu
Isabelle Vendette
Evelyne Perras
Conrad Hamel

Mandat

Élaborer ou réviser les projets
de règlements découlant du
Code des professions.

Réunion

Le comité n'a pas tenu de réunion au
cours du présent exercice.

COMITÉ DE LA FORMATION

Membres désignés

› par l'Ordre :

• M. Louis Beaulieu, président du comité
et président et directeur général,
Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec

• M^{me} Carmen Phénix, présidente
du comité d'admission, OOAQ

› par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :

• M. Jean-Pierre Gagné, directeur,
École d'orthophonie et d'audiologie,
Université de Montréal

• M^{me} Shari Baum, directrice,
École des sciences de la communication
humaine, Université McGill

› par le ministre de l'Éducation :

• M^{me} Estelle Lépine,
Ministère de l'Éducation

› observateurs (avec droit de parole) :

• M. Conrad Ouellon, directeur du Pro-
gramme d'orthophonie, Université Laval

• Un représentant étudiant,
Université de Montréal

• Un représentant étudiant,
Université McGill

Mandat

Le comité de formation est un comité
consultatif qui doit : « Examiner, dans
le respect des compétences respectives
et complémentaires de l'Ordre, des
établissements d'enseignement universi-
taire et du ministre de l'Éducation,
les questions relatives à la qualité
de la formation des orthophonistes
et des audiologistes.

La qualité de la formation s'entend de
l'adéquation de la formation aux compé-
tences professionnelles à acquérir pour
l'exercice de la profession d'orthopho-
niste et d'audiologiste. » Le fonction-
nement du comité est encadré par le
*Règlement sur le comité de la formation
des orthophonistes et audiologistes*.

Réunion

Le comité n'a pas tenu de réunion au
cours du présent exercice.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres

Céline Giroux, présidente jusqu'au mois d'octobre ; Renée Boisclair Papillon, présidente à partir de novembre 2003 ; France Désilets ; Danielle Noreau ; Francine O'Leary ; Evelyne Perras ; France Lacombe, conseillère aux affaires professionnelles agit comme secrétaire du comité.

Inspecteurs

Maxianne Berger, Renée Boisclair Papillon, Lorna Dowson, Mireille Gauthier, Céline Giroux, Richard Larocque, Marie-Claude Leclerc, Myriam Mathon, Claudine Paris, Martine Patry (jusqu'en juillet), Evelyne Perras, Madeleine Samson, Gisèle Tétéault.

Mandat

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Son mandat est de surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection qu'il détermine et que le Bureau approuve et en procédant à des enquêtes sur la compétence professionnelle de tout membre, s'il y a lieu.

Réunions

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 15 réunions régulières dont 4 jours complets et 2 réunions pour audition devant le comité, une réunion téléphonique et 2 réunions spéciales avec les inspecteurs.

La secrétaire du comité a assisté à 2 formations données par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). La première étant « Compétence et infraction : de la distinction à la collaboration » et la deuxième, lors de la journée de l'inspection professionnelle, portant sur l'enquête particulière.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

Il était prévu que 305 activités d'inspection professionnelle soient réalisées au cours de l'année 2003-2004 à savoir 200 inspections indirectes (questionnaires pour l'amélioration de la qualité de l'exercice) et 105 inspections directes soit 15 en audiologie et 90 en orthophonie.

Au cours de l'année, après avis du Bureau et accord de ce dernier, ce programme a dû être revu à la baisse de sorte qu'au 31 mars 2004, 169 activités d'inspection étaient dûment complétées et se répartissaient comme suit : 98 visites d'inspection et 71 inspections indirectes (par questionnaire).

Les inspections régulières ont été réalisées auprès de 85 orthophonistes et 13 audiologistes

Les inspections auprès des orthophonistes se répartissent de cette façon :

16	en centre hospitalier
18	en centre de réadaptation
6	en CLSC-CHSLD
21	en milieu scolaire
24	en pratique privée

Les inspections auprès des audiologistes se répartissent de cette façon :

9	en centre hospitalier
3	en centre de réadaptation
1	en milieu scolaire

Les régions visitées ont été :

Bas-St-Laurent
Québec
Montréal
Chaudière-Appalaches
Lanaudière
Laurentides
Montérégie
Centre-du-Québec

(voir la distribution au Tableau 1, page suivante)



Montréal, le 30 mars 2006

Monsieur Denis Lessard
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville – 10^e étage
Québec (Qc) G1R 5Z3

Objet : Erratum – Rapport annuel 2003-2004

Monsieur,

Par la présente, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec désire faire mention d'une erreur qui s'est glissée au rapport annuel 2003-2004, à la page 19 au Tableau 1, intitulé *Distribution selon les lieux de pratique des visites d'inspection*.

Vous trouverez ci-dessous le tableau dûment corrigé.

Région	Réseau de la santé		Réseau scolaire		Pratique privée		TOTAL	
	Ortho.	Audio.	Ortho.	Audio.	Ortho.	Audio.	Ortho.	Audio.
01	6		1				7	
03	5	5	1		3		9	5
04	1						1	
06	11	5	7		13		31	5
07	6		1		1		8	
12	1						1	
13	2		1		1		4	
14	2				1		3	
15	2	1	3		2		7	1
16	3		5		3		11	
17	1	1	2	1			3	2
Total	40	12	21	1	24		85	13

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale adjointe et secrétaire,

Lucie Provencher, MBA

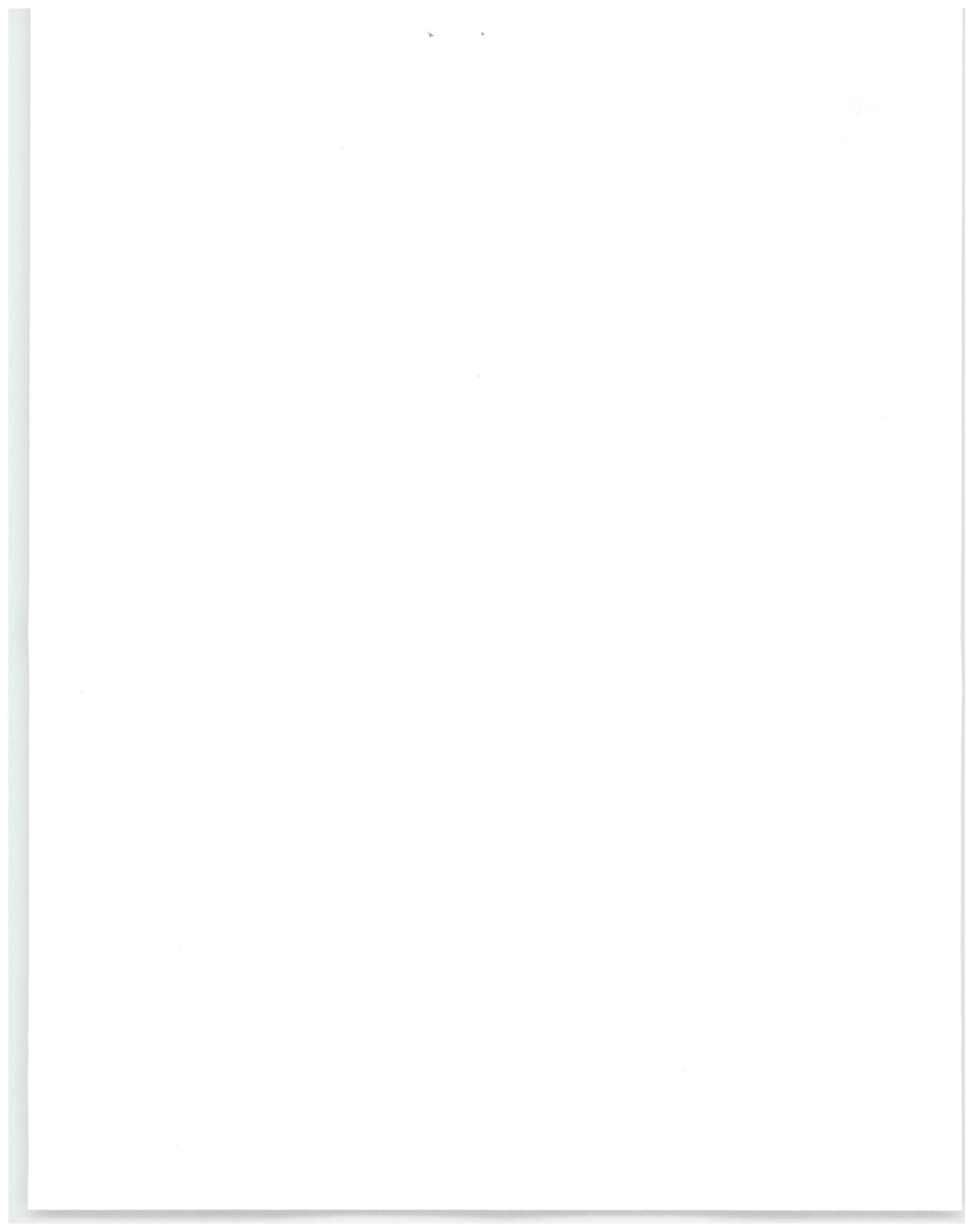


Tableau 1
Distribution selon les lieux de pratique des visites d'inspection

Région	Réseau de la santé		Réseau scolaire		Pratique privée		TOTAL	
	Ortho	Audio	Ortho	Audio	Ortho	Audio	Ortho	Audio
01	6		1		3		7	
03	5	5	1				9	5
04	1				13		1	
06	11	5	7		1		31	5
07	6		1				8	
12	1				1		1	
13	2		1		1		4	
14	2				2		3	
15	2	1	3		3		7	1
16	3		5				11	
17	1	1	2	1			3	2
Total	40	12	21	1	24		85	13

Pour ce qui est des inspections indirectes, elles se répartissent comme suit

Région	Orthophonie	Audiologie	TOTAL
02	16	5	21
05	28	6	34
09	4	4	8
10	0	1	1
17	7	0	7
Total	55	16	71

Vingt-deux de ces membres ont été visités (inspection régulière) en 2003-2004 après avoir été sélectionnés parmi les 100 membres ayant reçu une inspection indirecte (par questionnaire), en 2002-2003. Un des objectifs des visites de contrôle était de permettre la poursuite du processus de validation du *Questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice*.

Parmi les visites d'inspection, 4 enquêtes particulières sur la compétence ont été réalisées. Une de ces enquêtes a été réali-

sée à la demande du Bureau tandis que les 3 autres ont été instituées à la propre initiative du comité.

Le CIP a recommandé au Bureau d'imposer un stage de perfectionnement et de limiter le droit d'exercice pendant la durée du stage pour deux membres (art. 113 du *Code des professions*) et un dossier a été référé à la syndique en raison du manque de collaboration du membre. Un dernier dossier s'est conclu par l'application, par le membre, des recommandations faites à la suite de l'enquête.

Autres réalisations

Dans le but d'améliorer le processus d'inspection et d'assurer un suivi plus rapide, le CIP a travaillé à :

- l'élaboration de lettres types, notamment une lettre préambule requérant les horaires de travail des membres qui seront inspectés et une lettre de conclusion du processus d'inspection destinée aux membres inspectés ;
- l'harmonisation des recommandations envoyées aux membres inspectés ;
- l'adoption d'une nouvelle grille d'inspection à remplir par l'inspecteur lors d'une visite ;
- la validation du *Questionnaire pour l'amélioration de la qualité de l'exercice*, en réalisant des visites de vérification consécutives à des inspections par questionnaire de l'année précédente.

Nous avons demandé des avis au conseiller juridique de l'Ordre concernant :

- la transmission de la conclusion de l'inspection à l'employeur du membre inspecté ;
- le mandat de l'inspection professionnelle au regard de la formation continue des membres ;
- la politique d'annulation d'une visite d'inspection ;
- l'interprétation du règlement sur les dossiers concernant le contenu du dossier professionnel.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres

M^e Jacques Lamoureux, président
(depuis 3 décembre 2003)
M^e Marie-Esther Gaudreault, présidente
(jusqu'au 2 décembre 2003)
M^e Jean Pâquet, président suppléant
Colette Castonguay, orthophoniste
France Fontaine, audiologiste
Lucie Morin, orthophoniste
M^e Sylvie Lavallée, secrétaire

Mandat

Le comité de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre commise alors qu'elle était membre.

Réunion

Au cours du présent exercice, le comité n'a pas siégé.

Plainte

En 2003-2004, le comité de discipline n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

Décision

Au cours de l'exercice 2003-2004, le comité n'a rendu aucune décision.

COMITÉ DE RÉVISION

Membres

Renée Boisclair Papillon, présidente
Marthyne Brazeau
Mireille Grenier
Doris St-Pierre Lafond, secrétaire
Benoît Tétreault

Mandat

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé à la syndique la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision de la syndique ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline (art.123.3, *Code des professions*).

Réunion

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité de révision au cours du présent exercice, le comité n'a pas tenu de réunion.

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Membres

Anne Bastard, présidente
 Caroline Blais
 Marie-Claude Blais
 Annie Delyfer
 Christiane Giard
 Marie-France Handfield
 Marie-Claude Leclerc
 Marianne De Macar
 Dominique Vézina
 Vivienne Zhao

Deux membres ont remis leur démission : M^{mes} Marie-Claude Leclerc et Dominique Vézina. Nous les remercions pour leur engagement au comité de formation continue. Nous avons accueilli deux nouvelles membres, M^{mes} Annie Delyfer et Vivienne Zhao.

Mandat

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

Mandats particuliers

- › Suggérer des moyens systématiques d'évaluation des besoins de formation des membres.
- › Organiser une formation continue itinérante donnée dans plus d'un site.
- › Organiser un symposium sur les troubles du langage écrit.
- › Organiser une activité de perfectionnement sur l'ajustement des aides auditives.
- › Évaluer les occasions d'activités de formation en lien avec les recommandations du comité d'inspection professionnelle.

Réunions

Le comité de formation continue a tenu 3 réunions entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Réalisations

Au cours de l'année, le comité a organisé et réalisé 8 activités de formation continue réparties comme suit : 6 en orthophonie et 2 en audiologie.

Des bourses régionales de formation ont été remises à des membres des régions 2, 8, 9 et 11.

Cette année, le comité de formation continue a :

- › Organisé un symposium sur les troubles du langage écrit, qui ne s'est pas concrétisé.
- › Discuté des résultats d'un questionnaire visant à cerner les besoins de formation continue des membres.
- › Travaillé sur un éventuel programme de formation continue obligatoire.
- › Organisé une activité de perfectionnement sur l'ajustement des aides auditives.

**Répartition des activités
 selon les régions :**

	Montréal	Québec	Outaouais
orthophonie	4	-	2
audiologie	1	1	-

LES COMITÉS FACULTATIFS ET *AD HOC*

Année après année, l'Ordre s'appuie sur ses membres pour mener à bien ses obligations et veiller au développement professionnel. Par une large participation bénévole, qui témoigne de la vitalité de nos professions, l'Ordre s'assure de fonder son action sur la contribution des pairs, dans l'esprit de ce que souhaite le législateur. C'est ainsi que l'Ordre s'acquitte de sa mission de protection du public et peut également se prononcer sur des questions d'intérêt public pour la société québécoise.

COMITÉS FACULTATIFS

comité d'**audiologie**

comité des **publications**

comité de **communication**

comité d'**orthophonie scolaire**

comité d'**orthophonie et d'audiologie en CLSC**

comité de sélection du **prix Germaine Huot**

COMITÉS *AD HOC*

comité *ad hoc* **prix étudiants Cardozo-Coderre**

comité *ad hoc* pour l'attribution de la **Bourse Raymond-Héту**

comité *ad hoc* pour **réviser les critères des prix et bourses de l'Ordre**

comité *ad hoc* de la **reconnaissance de membre Émérite**

comité *ad hoc* sur la **définition de la dysphasie**

comité *ad hoc* de **révision des pratiques entourant les troubles
du traitement auditif (TAC)**

comité *ad hoc* en vue de **modifier le Code de déontologie**

TABLEAU DES MEMBRES

Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2003	1 314
Membres réinscrits au Tableau	16
Permis délivrés en cours d'année (nouvelles inscriptions)	91
Équivalence de diplôme	28
Permis temporaires	32
Autorisation spéciale (art. 39)	1
Radiations au Tableau	12
Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2004	1 441

Nombre de membres au 31 mars 2004		Hommes	Femmes	Total
		82	1 359	1 441
Répartition régionale au 31 mars 2004				
Région 01	Bas-Saint-Laurent	2	18	20
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	23	26
Région 03	Capitale-nationale	20	145	165
Région 04	Mauricie	3	33	36
Région 05	Estrie	5	44	49
Région 06	Montréal	23	535	558
Région 07	Outaouais	4	51	55
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	3	15	18
Région 09	Côte-Nord	2	6	8
Région 10	Nord-du-Québec	0	2	2
Région 11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	16	17
Région 12	Chaudière-Appalaches	0	44	44
Région 13	Laval	4	54	58
Région 14	Lanaudière	3	56	59
Région 15	Laurentides	1	65	66
Région 16	Montérégie	7	196	203
Région 17	Centre-du-Québec	1	26	27
	Hors du Québec	0	30	30

Cotisation annuelle 2003-2004

Pour l'exercice 2003-2004, les montants de cotisation payables au 1^{er} avril 2003 se répartissaient comme suit, selon les catégories de membres :

membre régulier	500 \$
membre externe	250 \$
membre associé	375 \$
membre étudiant	250 \$
membre retraité	125 \$
membre invalide	125 \$
membre émérite	nil

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2004

Rapport des vérificateurs

Rapport des vérificateurs	24
Bilan	25
État des revenus et dépenses	26
État du surplus	27
Dépenses des comités	27
Notes complémentaires	28

Aux administrateurs de
l'Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2004 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada.

Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information

fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélaïr
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Le 4 mai 2004

BILAN AU 31 MARS 2004

	2004	2003
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Débiteurs	26 812	22 726
Frais payés d'avance	8 636	18 165
	35 448	40 891
Placements (note 3)	234 747	186 787
Immobilisations (note 4)	64 723	57 982
	334 918	285 660
Passif		
À court terme		
Emprunt bancaire (note 5)	49 576	25 000
Découvert bancaire	37 405	52 081
Créditeurs et charges à payer	91 369	37 792
Revenus perçus d'avance (note 6)	3 053	19 875
	181 403	134 748
Surplus		
Investi en immobilisations	64 723	57 982
Non réservé	88 792	92 930
	153 515	150 912
	334 918	285 660

Approuvé par

Louis Beaulieu

Président et directeur général
 Louis Beaulieu, MOA

Geneviève Lemieux

Trésorière
 Geneviève Lemieux

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	\$	\$
Revenus		
Cotisations des membres	663 990	606 594
Inscriptions et admissions à la pratique	8 725	12 950
Amendes	1 658	3 542
Abonnements étudiants	6 145	6 424
Frais d'études de dossiers	15 100	13 219
Services de recherche d'emploi	25 420	35 586
Ristournes - assurances	15 656	11 708
Revenus de placement	16 319	13 178
Colloque net des dépenses	12 566	27 774
Publicité	11 445	6 581
Congrès - net des dépenses	18 752	-
	795 776	737 556
Dépenses		
Salaires	337 549	298 016
Honoraires et frais de déplacement	22 245	17 474
Charges sociales	59 115	46 989
Charges locatives	62 170	30 818
Frais de courrier	29 989	28 704
Impression et photocopies	66 739	52 028
Frais de comptabilité et de vérification	28 811	2 646
Contentieux et services juridiques	26 258	28 555
Frais d'assemblées et divers	16 436	19 954
Télécommunications	12 895	14 388
Dépenses des comités - annexe	46 702	45 162
Conseil interprofessionnel du Québec	7 795	6 905
Frais de réunions de bureau	14 098	11 757
Fournitures de bureau	5 719	7 183
Fournitures informatiques	8 612	23 296
Congrès, formation et perfectionnement	4 968	3 133
Communications et marketing	26 792	33 654
Frais de déménagement	-	4 988
Amortissement	16 280	12 455
	793 173	688 105
Excédent des revenus sur les dépenses	2 603	49 451

ÉTAT DU SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004			2003
	Investi en immobilisations	Non réservé	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	57 982	92 930	150 912	101 461
Acquisition d'immobilisations	23 021	(23 021)	-	-
Excédent des (dépendances sur les revenus)revenus sur les dépenses	(16 280)	18 883	2 603	49 451
Surplus à la fin	64 723	88 792	153 515	150 912

DÉPENSES DES COMITÉS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
	\$	\$
Formation continue		
Revenus d'inscription	34 113	28 568
Frais des activités	25 888	23 925
	8 225	4 643
Dépenses du comité	1 896	1 521
Excédent des revenus	6 329	3 122
Autres comités		
Dépenses		
Orthophonie scolaire	588	1 263
Orthophonie et Audiologie - CLSC	260	705
Inspection professionnelle	34 835	23 656
Admission	8 804	6 024
Formation	170	-
Publication	331	207
Syndic	3 651	8 558
Ad hoc	4 066	5 999
Communications	33	-
Discipline	293	1 872
	53 031	48 284
	46 702	45 162

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des Professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des Professions* au Québec.

2. Convention comptable

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte de la principale convention comptable suivante :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

3. Placements

	2004	2003
	\$	\$
Fonds communs de placements, au coût (cours du marché 24 530 \$; 24 535 \$ en 2003)	35 311	36 787
Obligations, portant intérêts de 3,91 % à 7,3 %, encaissables de septembre 2004 à juin 2007, au coût (cours du marché 215 639 \$; 155 308 \$ en 2003)	199 436	150 000
	234 747	186 787

4. Immobilisations

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	32 480	9 079	23 401	9 189
Équipement informatique	79 786	52 252	27 534	34 432
Améliorations locatives	17 107	3 319	13 788	14 361
	129 373	64 650	64 723	57 982

5. Emprunt bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$ pour la gestion courante de ses opérations. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 \$ échéant le 30 septembre 2004.

6. Revenus perçus d'avance

	2004	2003
	\$	\$
Cotisations	267	467
Formation continue	-	5 850
Colloque d'orthophonie scolaire	-	5 375
Subventions perçues d'avance	2 786	8 183
	3 053	19 875

7. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. L'engagement total pour les dix prochains exercices est de 596 441 \$ et comporte une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2005	58 077
2006	61 333
2007	62 617
2008	63 901
2009 et suivants	350 513

De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à de l'équipement pour une valeur totale de 57 569 \$ dont les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2005	11 880
2006	11 880
2007	11 880
2008	11 880
2009 et suivants	10 049

8. Flux de trésorerie

Les principaux mouvements de trésorerie incluent les transactions suivantes :

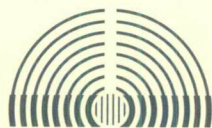
	2004	2003
	\$	\$
Amortissement	16 280	12 455
Aliénation de placements	1 476	49 131
Acquisition de placements	49 436	(100 000)
Acquisition d'immobilisations	23 021	(48 675)



L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec,
un organisme régi par le *Code des professions*,
a pour mission d'assurer la protection du public
au regard du domaine d'exercice de ses membres,
soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre surveille l'exercice professionnel
des orthophonistes et des audiologistes et
voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de
qualité. Ce faisant, il contribue à l'intégration sociale
des individus et à l'amélioration de la qualité
de vie de la population québécoise.

La qualité, l'accessibilité, l'intégrité et l'engagement
sont des valeurs fondamentales qui animent, guident
et mobilisent l'Ordre dans la réalisation de sa mission
et de ses orientations.



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est, bureau 601
Montréal (Québec) H2X 1N8
Téléphone : (514) 282-9123
Télécopieur : (514) 282-9541
info@ooaq.qc.ca • www.ooaq.qc.ca